

Notre premier motif, c'est que, croyant fermement à l'utilité des traités de commerce en général, nous sommes persuadés que le traité actuellement en discussion sera particulièrement profitable aux deux nations. A cet égard, nous ne pouvons partager les doutes qu'ont élevés quelques-uns des représentants les plus autorisés de la presse anglaise.

En second lieu, la réponse de M. Chamberlain à M. de Worms à la Chambre des communes, le discours du Trône à la clôture de la session du Parlement, et les entretiens de sir Charles Dilke avec mon collègue M. le Ministre du Commerce et avec moi, nous ont paru une preuve certaine du désir du Gouvernement anglais de conclure un traité de commerce avec nous.

Je vous prie de vouloir bien communiquer cette dépêche à lord Granville, et je vous autorise à lui en laisser copie, s'il le désire.

Agréez, etc.

BARTHELEMY-SAINTE-HILAIRE.

N° 53.

DÉCLARATION

RELATIVE À LA PROROGATION DES TRAITÉS DE COMMERCE ET DE NAVIGATION  
EXISTANT ENTRE LA FRANCE ET LA GRANDE-BRETAGNE.

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, animés d'un égal et sincère désir d'arriver à la conclusion d'une convention commerciale,

Considérant que les négociations entamées à Londres, le 26 mai dernier, ont eu pour résultat de déterminer les points sur lesquels il y avait eu lieu d'établir une entente préalable ;

Considérant que la correspondance échangée depuis trois mois entre les deux Gouvernements ne laisse aucun doute sur la possibilité de conclure, dans le cours des présentes négociations, des traités de commerce et de navigation également satisfaisants pour les deux pays ;

Considérant qu'il importe au plus haut degré de mettre fin, dès à présent, à l'état d'incertitude où se trouve le commerce de la France et de la Grande-Bretagne, en ce qui concerne le régime auquel les relations commerciales et maritimes des deux pays seront soumises à l'expiration des traités existants ;

Convient de proroger pour une nouvelle période de trois mois, du